

Renouvellement intégral du Conseil de l'ESPE  
Collège B  
Scrutin du 14 novembre 2018  
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;  
Vu les Statuts de l'ESPE ;  
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 14 novembre 2018 ;

**Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	45
Nombre de votants	17
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	17

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	13	76,5%	1,53	1	4,50	1	2
Union pour la réussite de l'ESPE	4	23,5%	0,47	0	4,00		0
Total	17						2
Sièges pourvus				1		1	
Sièges restant à pourvoir	2			1		0	
Quotient électoral	8,50						

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Listes	Titulaires
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	VOLTEAU Stéphanie
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	DOUAT Etienne

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'ESPE et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

